



AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Sélection d'un prestataire pour l'organisation de la colonie de vacances pour les enfants du personnel de l'AGEROUTE Sénégal – Edition 2023-

1. Date de lancement : 08/05/2023
2. Nombre d'offres reçues et identité des candidats 01
 - **ETABLISSEMENT MBOOTU**
3. Montants des propositions retenues :
 - **Soixante-quatre millions cent vingt-trois mille huit cent trente-six (64 123 836) francs CFA TTC.**
4. Noms et identités des attributaires :

Nom : Etablissement MBOOTU
Adresse : Corniche titre 610 Sor Saint – Louis
Email : mbootumila@yahoo.fr
Tel : (+221) 77 538 38 61

5. Délai d'exécution des prestations: quinze jours

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

IBRAHIMA NDIAYE